



Points acquis pour calculer la retraite complémentaire

Par **herlin_old**, le **22/12/2007** à **10:13**

pour ma retraite complémentaire,j'ai des annees qui n'ont pas ete comptabilisees.Est ce qu'il appartient a la cicas de faire des recherches et de comptabilier les points manquants.sachant que je suis a la retraite a compter du 29 FEVRIER 2008

Par **jeanyves**, le **22/12/2007** à **14:44**

Bonjour,

Vous avez pris contact avec le Centre d'information,Conseil et Accueil des Salariés (CICAS):

- 1°un conseiller vous a contacté
- 2°vous avez reçu votre dossier
- 3°lors du rendez-vous , vous avez vérifiez vos documents
- 4°votre dossier sera transmis à la caisse compétente.

Votre souci:A qui incombent les recherches?

Lors de constitution de votre dossier, avez-vous reçu un formulaire type :Période de carrière.

A compléter:

"Nous avons reconstitué la majeure partie de la carrière mais quelques manques subsistent concernant les périodes ci-après: "

Dans ce cas , il vous incombent de fournir les justificatifs: contrat de travail, bulletins de salaires, ...

Si votre problème est différent, je vous conseille de reprendre rapidement contact avec votre conseiller CICAS le plus rapidement possible afin de régler votre problème avant le 29 février

2008.

Restant à votre disposition ,
Bonne Journée.

,